BULLETIN DE L'ITIE MALI

Numéro 001 – Juin 2019

PRESENTATION DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) est une Norme mondiale qui défend l'amélioration de la transparence dans la gestion des revenus et l'obligation de redevabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier.

La mise en œuvre de l'ITIE repose sur deux principes fondamentaux :

La transparence : les entreprises pétrolières, gazières et minières publient des informations sur leurs activités, notamment sur les paiements qu'elles versent au gouvernement, et le gouvernement communique des informations sur ses revenus et d'autres informations pertinentes sur l'industrie extractives. Ces chiffres sont rapprochés par un Conciliateur indépendant et publiés dans des rapports ITIE annuels aux côtés d'autres informations sur la chaine de valeur des industries extractives.

L'obligation de redevabilité : un Groupe multipartite composé de représentants du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile est mis en place pour superviser le processus, communiquer les conclusions du rapport ITIE et promouvoir l'intégration de l'ITIE dans d'autres efforts plus larges en matière de transparence dans le pays. L'ITIE Internationale a adopté et publié une nouvelle norme lors de sa Conférence mondiale tenue à Lima en février 2016. Le caractère obligatoire de ladite norme a débuté en 2016 pour son application intégrale. Ainsi, tous travaux de mise en œuvre de l'ITIE dans tous les pays membres, doivent se conformer aux exigences stipulées dans la nouvelle Norme.

Extractive Industries Transparency Initiative

Table des matières

La ministre Lelenta Hawa Baba Ba a l'atelier de validation du rapport ITIE 2016 2

Collège des sociétés extractives-ITIE - le bureau mis en place 3

Historique de l'ITIE Mali....4

Assises de Dakar sur la transparence de La propriété effective pour partager des pratiques et renforcer des systèmes ! 5

Sur la bonne gouvernance du secteur extractif : Les recettes des assises de Dakar 7

Rapport ITIE 2016 - de fortes recommandations enregistrées ! 8

Session extraordinaire du comité de pilotage - Les fiches d'auto-évaluation en revue ! 9

Pour une meilleure gestion du secteur minier - des experts des administrations des mines, des structures ITIE et du processus de Kimberley, des OSC et des chambres des mines de l'UEMOA en partage d'expérience !....11

Le bulletin de l'ITIE Mali

Le Secrétariat Permanent de l'ITIE Mali expédie le bulletin de l'ITIE tous les trois mois. Pour s'abonner à ce bulletin, veuillez consulter notre site Internet. N'hésitez pas à envoyer vos questions et commentaires à son sujet : *info_itiemali@itie.ml*

Site web : www.itie.ml

Télécharger la version électronique sur :

https://itie.ml/bulletin-dinformation/

ITIE-Mali: Avenue du Mali, Immeuble ACI, (Hamdallaye ACI 2000) Bamako-Mali,
Tel: (223) 20 79 17 65 ; Adresse Email: info_itiemali@itie.ml

NATIONAL

LA MINISTRE LELENTA HAWA BABA BA A L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT ITIE 2016

"Nous sommes allés plus loin en dépassant l'exigence de l'ITIE sur les transferts infranationaux …"

Mme LELENTA Hawa BABA BA,
Ministre des Mines et du Pétrole,
Présidente CP-ITIE

Conformément à l'exigence 8.2 de la norme ITIE, j'ai l'honneur de présenter le rapport ITIE 2016. Ce rapport contient l'ensemble des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières gazières et minières. Il fait le point sur la mise en œuvre des mesures correctives issues de la décision du Conseil d'Administration de l'ITIE-International et sera l'occasion pour le Mali d'atteindre, je l'espère, des progrès satisfaisants lors de la validation.

L'objectif de ce rapport ITIE est de renforcer la compréhension du niveau de contribution du secteur extractif au développement économique et social du Mali et d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur extractif. Comme l'a conclu l'Administrateur Indépendant ayant produit ce rapport, toutes les entreprises extractives et les Administrations publiques retenues dans le périmètre du rapport ont soumis des déclarations signées par un responsable habilité et certifiées par une structure externe.

Les autres mesures correctives se rapportant au rapport ITIE ont été mises en œuvre concernant les transferts infranationaux, l'octroi et le registre des licences. Les procédures d'octroi, de renouvellement et de transfert des titres miniers y compris les capacités techniques et financières ont été décrites. Les transferts infranationaux relatifs aux droits de patente payés par les sociétés minières ont été communiqués par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Nous sommes allés plus loin en dépassant l'exigence de l'ITIE sur les transferts infranationaux en procédant à la conciliation des patentes entre la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et les trois niveaux de collectivités bénéficiaires (région, cercle et commune).

Voilà autant de défis que nous sommes parvenus à relever en publiant ce rapport ITIE 2016. C'est aussi l'occasion pour moi, d'exprimer ma reconnaissance et mes remerciements aux membres du Comité de Pilotage ITIE-Mali pour les critiques et observations pertinentes qui ont permis l'amélioration du rapport et aussi, aux partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement tant sur le plan technique que financier. Enfin, je remercie le Secrétariat Permanent pour la diligence avec laquelle il a travaillé pour aboutir à cette publication.

NATIONAL

COLLEGE DES SOCIETES EXTRACTIVES-ITIE : Le bureau mis en place

L'Assemblée des Sociétés extractives évoluant au Mali a eu lieu le 12 décembre 2018 dans la salle de réunion du département en charge des Mines et du Pétrole. L'ordre du jour comportait un seul point à savoir la mise en place du bureau exécutif du Collège des entreprises extractives dans le cadre de l'ITIE.

Sur les vingt-sept sociétés extractives conviées, quatorze étaient présentes, ce qui a amené l'assemblée à décider de tenir la réunion. Ainsi, les travaux ont commencé par l'adoption du compte rendu de la rencontre précédente en date du 05 décembre 2018. Pour la mise en place du collège de la composante société extractive, les représentants des entreprises extractives en exploitation et celles en recherche se sont concertés et ont désigné par consensus conformément à leur règlement intérieur les personnes indiquées pour les représenter au sein du comité de pilotage de l'ITIE Mali. La présente rencontre a enregistré la présence de la Chambre des Mines qui a aussi désigné ses représentants.

Le représentant de la Chambre des Mines a informé l'assemblée de la disponibilité de sa structure à abriter les réunions et assemblées du collège, ce qui fut approuvé par les autres membres du collège. Le président de séance a souligné que la participation du Ministère des Mines et du Pétrole à cette réunion n'a d'autres fins que de faciliter les travaux. Il a salué et remercié les participants pour l'esprit de convivialité qui a prévalu tout au long de la mise en place du Bureau. Aussi, il a exhorté le bureau à s'engager pour le rayonnement du secteur auquel le gouvernement attache une importance capitale. À l'ouverture des travaux, le Conseiller Technique, Django Mady Coulibaly, point focal ITIE auprès du ministère des Mines et du Pétrole, avait rappelé que la mise en place de ce collège est une recommandation des mesures correctives issues de la décision du conseil d'administration du l'ITIE en mai 2017.

M. Mamadou TOURE,
Président du Collège société extractive

Ainsi, les parties prenantes (collège administration, collège société extractive et collège société civile) devront avoir la possibilité de contribuer à la politique du Groupe multipartite. Elles soumettent leur point de vue sur le nombre de représentants de chaque groupe de parties prenantes et de leurs suppléants et sur la rotation au sein du Groupe multipartite. M. Django Mady COULIBALY a précisé que les autres composantes sont en train de s'activer pour la mise en place de leur collège dans le cadre de l'ITIE. Au préalable, un projet de règlement Intérieur devant régir le fonctionnement du Collège des sociétés extractives a été soumis à l'appréciation de l'assemblée. Des corrections de fonds et de formes ont été portées séance tenante sur ledit document.

Le document a été adopté par acclamation par l'ensemble des représentants des entreprises extractives présents dans la salle. Aux termes des débats, le président de séance a remercié les participants pour leur disponibilité et leur apport de qualité tout au long de la rencontre.

NATIONAL

HISTORIQUE DE L'ITIE MALI

L'ITIE a débuté en tant que campagne d'organisations de la société civile pour la publication par les entreprises de leurs paiements aux gouvernements hôtes, idée reprise en 2002 dans un discours de Tony Blair, Premier ministre britannique d'alors.

Par la suite, le gouvernement britannique a rassemblé un groupe formé de gouvernements de pays riches en ressources naturelles, de compagnies extractives et d'organisations de la société civile. Ce groupe commença alors à développer la méthodologie de l'ITIE. Lors d'une conférence à Londres en 2003, un ensemble de principes furent convenus et une phase pilote fut lancée. Reposant sur certaines des expériences acquises lors de cette phase pilote de mise en œuvre, un ensemble de critères furent adoptés en 2005, lors d'une réunion à Lancaster House. Il s'agissait là de la réunion inaugurale du groupe international consultatif, présidé par Peter Eigen et composé de représentants des parties prenantes de l'ITIE. Ce groupe se réunit à cinq reprises au cours de 2005 et 2006. En 2005, le Livre Source de l'ITIE fut publié. Il s'agit d'un guide illustratif destiné à aider les pays mettant en œuvre l'ITIE. En s'appuyant sur les expériences précédentes d'application de l'ITIE, il fut convenu que les pays mettant en œuvre l'ITIE devaient voir leur mise en œuvre validée.

Le groupe international consultatif supervisa alors le développement du Guide de Validation qui fut lancé en 2006. A temps pour la troisième conférence mondiale de l'ITIE à Oslo en octobre 2006, le groupe international consultatif publia son rapport final. En adoptant ce rapport, toutes les parties prenantes de l'ITIE participant à cette conférence réaffirmèrent leur soutien aux Principes et Critères de l'ITIE et au Guide de Validation. Un ensemble de recommandations fut également prodigué, y compris le fait que «l'ITIE devrait établir un conseil d'administration multipartite, soutenu par un secrétariat, afin de coordonner l'action de l'ITIE au niveau international ». Le conseil d'administration de l'ITIE qui fut établi conformément à cette recommandation prit un certain nombre de décisions relatives à la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'à la gouvernance de cette dernière. Les décisions prises par le conseil d'administration et qui concernent la mise en œuvre de l'ITIE sont communiquées aux parties prenantes de l'ITIE par le biais de notes-directives que le secrétariat publie et diffuse sur le site web de l'ITIE.

Dans la présente publication intitulée Règles de l'ITIE, comprenant le Guide de Validation, le secrétariat de l'ITIE a rassemblé les documents qui composent les règles de l'ITIE. Ce faisant, cette publication décrit les exigences pour les entreprises et les pays mettant en œuvre l'ITIE telles qu'elles sont établies par le conseil d'administration de l'ITIE. Il s'agit des conditions requises pour les pays mettant en œuvre l'ITIE depuis l' « adhésion » en tant que Pays Candidat jusqu'à la phase de validation qui établit la conformité à l'ITIE. Cette publication ne modifie en rien les directives précédemment adoptées. Des améliorations et interprétations sont susceptibles d'intervenir ultérieurement et seront communiquées par le biais de notes-directives ITIE.

INTERNATIONAL

ASSISES DE DAKAR SUR LA TRANSPARENCE DE LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE

Pour partager des pratiques et renforcer des systèmes !

La capitale sénégalaise, Dakar, a abrité du 31 octobre au 02 novembre 2018 une Conférence africaine de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) sur la Transparence de la propriété effective. Il s'agissait de révéler les bénéficiaires effectifs en Afrique. Celle-ci a succédé la «conférence de l'ITIE sur la transparence en matière de la propriété réelle » qui s'est tenue à Jakarta, en Indonésie, les 23 et 24 octobre 2017.

La délégation ITIE-Mali, sous la conduite de Django Mady COULIBALY, représentant de Mme le ministre de Mines et du Pétrole, composée de : Abdoul Karim MAIGA du collège des Sociétés Extractives, Abdoul Wahab DIAKITE du collège de la Société Civile, Mamadou SOGODOGO, Chargé de communication SP-ITIE/Mali, Boureima CISSE, Chargé de collecte des données et Audit SP-ITIE/Mali et de Vincent YAGO, Expert PAGIE/GIZ ML. Faut-il le rappeler, l'objet de la mission était de révéler les bénéficiaires effectifs en Afrique, mobiliser le potentiel du secteur extractif, partager des pratiques et renforcer des systèmes. Il s'agissait de rassembler les représentants des gouvernements africains œuvrant à la réforme de la propriété réelle, afin de présenter les bonnes pratiques mises en œuvre à ce jour, de discuter des défis à relever, de permettre l'apprentissage par les pays pairs ainsi que l'échange d'expériences.

A la cérémonie d'ouverture, placée sous la haute présidence de Macky SALL, président de la République du Sénégal, le président du Comité National de l'ITIE Sénégal, Mankeur N'DIAYE a remercié le gouvernement sénégalais qui a mis tous les moyens matériels et financiers à la disposition du Comité National ITIE pour la bonne tenue de la présente conférence. Il a souligné que la lutte contre la corruption, le blanchissement d'argent n'est pas une question africaine mais plutôt mondiale. C'est pourquoi, il a invité les participants à la lutte unifiée. La représentante de la Banque mondiale a dit qu'il existe 50% de pauvres dans les 81 pays les plus riches en ressources naturelles. Cet état de fait interpelle tout le monde et exige une transparence dans la gestion de ces ressources naturelles. Le représentant de la Banque Africaine pour le Développement a insisté sur l'importance des ressources naturelles évaluées à 82 000 milliards de FCFA. L'impact de leur exploitation sur les communautés est peu visible.

Ainsi, il a invité les gouvernants à lutter contre l'évasion fiscale et le blanchissement d'argent. Le président Julius Maada BIO de la République de Sierra-Léone a dit que le secteur extractif doit financer le développement. La bonne gouvernance attire les investisseurs. Pour ce faire, « nous devons continuer à mettre en œuvre la norme ITIE », a-t-il indiqué. Avant de dire que la divulgation de la propriété réelle sera un coup dur contre la corruption. Le président Macky SALL, a clairement souligné que sa priorité depuis son élection en 2012, est la bonne gouvernance. Pour illustrer cela, il a rappelé entre autres actes majeurs : l'adoption du code de la transparence en 2012 ; l'adhésion du Sénégal à l'ITIE en 2013 ; la création de l'Office National de Lutte contre l'Enrichissement Illicite et la Corruption (OFNAC) ; le code portant répartition des ressources pétrolières et gazières ; l'adoption de la loi portant sur le droit de propriété du peuple sur les ressources naturelles en 2016 ; l'adoption de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux en date du 23 Février 2018.

INTERNATIONAL

Délégation Malienne à Dakar, assise de Dakar sur la Transparence de la propriété effective

Cette loi a repris la définition de la Propriété Effective découlant de la directive de l'UEMOA N°2/2015 ; l'adoption d'un registre public hébergé au Ministère de la Justice pour la publication des bénéficiaires réels. Le président SALL a souligné également que la connaissance des bénéficiaires réels permet de savoir avec qui les transactions se font et du coup améliore le climat des affaires. Il a invité les différents gouvernements africains à mener une lutte sans répit contre les flux financiers illicites estimés à plus de 60 milliards de FCFA, avant de réitérer l'engagement sans faille du Gouvernement à mettre en œuvre la politique de la divulgation de la propriété réelle.

Le premier panel a porté sur la propriété effective et mobilisation des ressources locales : Comment la convergence des gouvernements, de l'industrie et la société civile vers la propriété réelle contribue à la mobilisation des ressources nationales ? Comment la transparence en matière de propriété effective peut-elle jouer un rôle clé pour prévenir l'évasion fiscale, atténuer les flux financiers illicites et augmenter les revenus tirés des activités extractives ? Pourquoi, mettre un terme à l'anonymat dans le secteur extractif est primordial pour la mobilisation des ressources nationales en Afrique ? Des leaders de la transparence menant des réformes du secteur extractif en vue d'améliorer l'accessibilité des données de propriété effective, ont fait part de leurs expériences, des avancées aussi bien que des défis. Telles sont entre autres questions qui ont été répondues par les panelistes à savoir : Amadou Ba, ministre d'Etat de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal, Robert SSUNA, Responsable des politiques fiscales et de la structure financière internationale de Tax Justice Network Afrique, Abdoulaye MAGASSOUBA, ministre des Mines et de la Géologie de la Guinée Conakry, Simone NIVEN, Directeur du groupe, relations d'entreprises, Rio Tinto, Simon MSANJILA, Secrétaire Permanent, ministre des Ressources minérales de la Tanzanie, et Demba SEYDI, Coordonnateur Régional de PCQVP-Afrique francophone. Il faut signaler que les différents panélistes ont partagé leurs expériences et les leçons tirées des initiatives nationales.

On note fondamentalement que les réformes ont été effectuées presque dans tous les pays en vue de mettre en œuvre la norme ITIE. La lutte contre la corruption est menée dans tous les pays. Le constat général est que malgré les efforts entrepris par les gouvernements, les retombées des ressources extractives restent mitigées au niveau des communautés. La société civile a invité les gouvernements africains à harmoniser le cadre juridique de la divulgation des propriétaires réels au niveau sous régional et régional.

INTERNATIONAL

SUR LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF
Les recettes des assises de Dakar

Avec le soutien et l'accompagnement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Industries Extractives (PAGIE/GIZ) une délégation malienne a pu participer à la Conférence africaine de Dakar qui s'est déroulée du 31 octobre au 02 novembre 2018 sur la divulgation de la propriété réelle pour toutes les entreprises extractives.

Vingt-quatre (24) pays africains à travers leur structure ITIE (Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive) y étaient représentés. La cérémonie de clôture a été présidée par la ministre sénégalaise des Mines et de la Géologie Dr. Aïssatou Sophie Gladima Siby, à ses côtés, ses homologues ministres d'Etat de la Sierra Léone et de la RD Congo, en présence du Directeur exécutif du Secrétariat International de l'ITIE. Ce qui est à retenir, tous les discours de clôture ont convergé vers la divulgation obligatoire des propriétaires réels en 2020. Cela va créer de bons comportements dans les affaires.

A cette occasion, Madame le Ministre a notifié que cette Conférence de DAKAR permettra aux différents participants des 24 pays d'Afrique mettant en œuvre le processus ITIE de se convaincre qu'il n'y a pas d'autres alternatives que de poser des actes forts, de légiférer et de coopérer à l'échelle du continent et à l'échelle Internationale pour que la Propriété Réelle dans les Entreprises Extractives dans le domaine du gaz, du pétrole et des mines soit effective. La Ministre d'État a remercié les représentants du Secrétariat International de l'ITIE pour avoir organisé cette rencontre au Sénégal. Que faut-il retenir de ces assises de Dakar ? L'ensemble des pays participants sont presque au même niveau dans la mise en œuvre de la divulgation de la propriété réelle pour toutes les entreprises extractives. La différence entre les pays se situe au niveau de la volonté politique clairement affichée. Certaines délégations étaient composées des Ministres d'Etat et des Parlementaires qui ont suivi de bout en bout tous les travaux.

D'importantes recommandations sont sorties des différentes sessions des trois jours d'échange autour du thème « transparence de la propriété réelle». Elles ont porté sur des points entre autres : que l'ITIE-Internationale quitte le rôle de facilitateur pour devenir un vrai assistant de ses pays membres en mettant en place un mécanisme d'assistance des pays au moment de négociation des contrats, de certification des réserves et autres, et l'accès aux financement ; que tous les pays membres de l'ITIE intègrent la transparence de la propriété réelle dans les constitutions nationales et l'élargissent aux autres secteurs que les ressources naturelles ; que les pays membres de l'ITIE utilisent la Norme ITIE, passent des engagements aux actions concrètes, en mettant l'accent sur la transparence à la propriété réelle et dans le secteur en général.
Au cours de ces trois jours d'intenses débats et d'échanges sur la bonne Gouvernance du Secteur Extractif, un instant fort a été noté. Il s'agit des liens tissés pour continuer le partage d'expériences en la matière. Notons que l'ITIE a convenu d'adopter de nouvelles règles sur la divulgation de la propriété réelle pour toutes les entreprises extractives intervenant dans ses pays membres.

À l'horizon 2020, les entreprises qui déposent une demande pour ou qui détiennent une participation dans une licence ou un contrat d'exploration ou de production de pétrole, de gaz ou de minerais dans un pays de l'ITIE devront déclarer le nom, la nationalité et le pays de résidence de leur propriétaire réel et identifier toutes les personnes politiquement exposées.

INTERNATIONAL

RAPPORT ITIE 2016
De fortes recommandations enregistrées !

Au terme des travaux, des recommandations du rapport ITIE 2016 portent essentiellement sur : le respect des instructions de remplissage du formulaire de déclaration ; la transparence et divulgation des informations dans le secteur de l'exploitation artisanale ; l'examen des procédures de demande des titres miniers ; le suivi de l'état d'exécution des études de faisabilité et sur les impacts environnemental et social ; la traçabilité des transferts infranationaux des patentes ; la mise en œuvre des activités prévues dans la feuille de route de la propriété réelle.

Pour le respect des instructions de remplissage des formulaires de déclaration, il a été recommandé de sensibiliser tous les intervenants quant à l'importance de soumettre un formulaire dûment rempli conformément aux instructions de reporting. A l'endroit du Comité de Pilotage : sur la Transparence et divulgation d'informations dans le secteur de l'exploitation minière artisanale, il a été recommandé de mener une étude de cadrage pour déterminer quelles sont les questions, acteurs, institutions, sources d'information pertinentes, processus d'assurance qualité les plus importants pour permettre de décider de l'option à retenir pour la déclaration des données de ce secteur dans les prochains rapports ITIE.

De même, sur la mise en œuvre des activités prévues dans la feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle, il a été recommandé au comité de pilotage de veiller à ce que les activités prévues dans la feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle soient achevées dans les échéances initialement planifiées afin que le Mali soit en conformité avec l'exigence de la norme ITIE au 1er Janvier 2020. Aussi, il a été recommandé au comité de Pilotage de veiller à ce que les écarts sur les transferts infranationaux de la patente soient justifiés par les structures concernées.

A l'endroit de la DNGM, en ce qui concerne l'examen des demandes des titres miniers, il a été recommandé de mettre en place une procédure claire écrite qui définit les conditions des réunions de la commission qui examine les demandes d'octroi des titres miniers, de déterminer les membres de cette commission, l'étendue de ses travaux et la fréquence de ses réunions et de définir des critères précis sur lesquels les capacités techniques et financières présentées par les sociétés peuvent être vérifiées. Aussi, sur le suivi de l'état d'exécution des études de faisabilité et des études sur l'impact environnemental, il a été recommandé à la DNGM de définir les actions à effectuer pour le suivi de la mise en application des études de faisabilité et des études sur l'impact environnemental par les sociétés minières, de déterminer les services et les agents habilités à effectuer ce suivi et la nature du compte rendu à présenter, de se doter des ressources nécessaires pour ces missions en prévoyant la budgétisation nécessaire.

A l'endroit du Trésor Public, concernant la traçabilité des transferts infranationaux des patentes, la trésorerie régionale de Kayes doit fournir aux collectivités locales bénéficiaires des patentes le détail des montants transférés par société et prendre les mesures nécessaires pour que les entités déclarantes au niveau local intègrent le processus ITIE depuis la phase de cadrage.

NATIONAL

SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE
Les fiches d'auto-évaluation en revue!

L'Hôtel Radisson Blu a abrité le 27 février 2018 la session extraordinaire du Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives du Mali (ITIE-Mali). Elle a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère des Mines et du Pétrole, Pr. Makan Moussa SISSOKO en présence de l'ensemble des acteurs concernés.

L'ordre du jour a porté sur : la revue des fiches d'auto évaluation, la validation du plan de travail 2018, la validation des termes de référence pour l'élaboration du rapport ITIE 2017. Sur la revue des fiches d'auto évaluation et des mesures correctives, le Comité de Pilotage a passé en revue les fiches d'auto évaluation portant sur les exigences suivantes : la Gouvernance du Comité de Pilotage, l'octroi et le registre des licences, la collecte des revenus, l'attribution des revenus, l'impact et le résultat. Deux experts de l'ITIE internationale ont fait des présentations sur l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux (transparence intégrée), la propriété réelle et le processus de validation.

L'intégration des données dans les systèmes gouvernementaux vise à réduire les coûts et pérenniser la mise en œuvre en intégrant la divulgation régulière de données fiables dans les systèmes existants. Il faut l'accord préalable du Conseil lorsque l'évaluation conclut qu'il existe une divulgation des données telles qu'exigées dans la Norme ITIE et au degré de détail requis et que les données financières font l'objet d'un audit crédible et indépendant, appliquant les normes internationales.

Sur la propriété réelle, il faut retenir essentiellement les points suivants : les Rapports ITIE doivent documenter la politique du gouvernement et les discussions du groupe multipartite sur la divulgation de la propriété réelle. Au 1er janvier 2020 il est exigé que les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent que les entreprises divulguent les informations relatives à la propriété réelle en vue de leur inclusion dans le Rapport ITIE ou dans un registre public. Le Rapport ITIE doit divulguer la propriété réelle.

La plupart des pays validés présentent les mêmes défis : Gouvernance du groupe multipartite (71%), octroi des licences (70%), qualité des données (71%)… Notons que les fiches d'auto évaluation sur les mesures correctives ont porté entre autres sur: la gouvernance du Comité de Pilotage ; l'octroi et le registre des licences ; collecte des revenus ; attribution des revenus ; impact et résultats.
Le Comité de Pilotage avec l'assistance des experts de l'ITIE internationale, a passé en revue ces 05 fiches d'auto évaluation et les conclusions suivantes ont été dégagées : en ce qui concerne la gouvernance du Comité de Pilotage, malgré les efforts accomplis, il est urgent de procéder à la révision des textes (décret et règlement intérieur) pour tenir compte de l'ensemble des insuffisances relevées par le rapport de collecte initial, le validateur indépendant et le conseil d'administration (fonctionnement et procédures de nomination des collèges, indemnités journalières pendant les sessions du Comité de Pilotage….). Pour l'Octroi et le registre des licences, il faut noter une amélioration dans le rapport ITIE 2015 avec la description du guide des procédures générales d'octroi des titres miniers. Cependant il faut noter que ce rapport ne précise pas les titres qui ont été octroyés, transférés avec la description des critères techniques et financiers appliqués et éventuellement s'il y a manquement dans les règles d'octroi de ces permis. Le Comité de Pilotage recommande que les critères techniques et financiers appliqués pour l'octroi et/ou le transfert des permis soient décrits dans le rapport ITIE 2016 et tout manquement aux règles d'octroi des permis.

NATIONAL

Concernant la Collecte des revenus, des avancées ont été notées en termes d'exhaustivité ou de couverture des revenus issus du périmètre du rapport ITIE 2015. Par contre, les revenus en deçà du seuil de matérialité (50 millions) n'ont pas été déclarés par certaines régies telles que la Direction des Grandes Entreprises (DGE), la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC) et l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS). Le Comité de Pilotage recommande d'inclure toutes les déclarations en deçà du seuil de matérialité dans le rapport ITIE 2016. S'agissant de la qualité des données, malgré les avancées en termes de fiabilisation des déclarations des sociétés minières et des régies de l'Etat, le Comité de Pilotage recommande de certifier les données de l'Etat à 100% et demande à la section des comptes de décrire sa méthodologie utilisée pour parvenir à la certification. Pour l'attribution des revenus, cette mesure corrective a été pleinement satisfaite avec la divulgation des transferts infranationaux dans le rapport ITIE 2015.

Le Comité de pilotage encourage la réconciliation des transferts infranationaux (patentes) entre le trésor et les collectivités territoriales bénéficiaires de ces transferts. Pour l'impact et les résultats, l'impact a été mesuré par des activités de communication notamment les différentes campagnes de dissémination à Bamako et à l'intérieur du pays, les campagnes universitaire, etc. Des résultats ont été obtenus grâce aux informations du rapport ITIE portées à la connaissance des communautés riveraines des sites miniers. Le Comité de Pilotage recommande de documenter toute activité de communication ayant un impact sur l'ITIE dans le rapport annuel d'avancement 2017.

A l'issue de cette session, les recommandations suivantes ont été formulées par le Comité de pilotage : procéder à la révision et à l'application des textes (décret et règlement intérieur) pour tenir compte de l'ensemble des insuffisances relevées par le rapport de collecte initial, le validateur indépendant et le conseil d'administration (fonctionnement et procédures de nomination des collèges, indemnités journalières pendant les sessions du Comité de Pilotage….) ; décrire les critères techniques et financiers appliqués pour l'octroi et/ou le transfert des permis dans le rapport ITIE 2016 et tout manquement aux règles d'octroi des permis ; inclure toutes les déclarations en deçà du seuil de matérialité dans le rapport ITIE 2016 ; certifier les données de l'Etat à 100% et demander à la section des comptes de décrire sa méthodologie utilisée pour parvenir à la certification ; documenter toute activité de communication ayant un impact sur l'ITIE dans le rapport annuel d'avancement 2017.

Session du Comité de Pilotage

INTERNATIONAL

POUR UNE MEILLEURE GESTION DU SECTEUR MINIER
Des experts des administrations des Mines, des structures ITIE et du Processus de KIMBERLEY, des OSC et des Chambres des Mines de l'UEMOA en partage d'expérience !

Du 27 au 30 novembre 2018, s'est tenue à splendide Hôtel de Ouagadougou, une réunion des Experts des Administrations des Mines, des Représentants des Structures ITIE et du Processus de Kimberley (PK), des Organisations de la Société civile et des Chambres des Mines des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA). Cette rencontre, organisée par la Commission de l'UEMOA, a réuni des Experts de tous les Etats membres et du personnel de la Commission.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Oumar SANOGO, Chargé de Mission, représentant Madame Fily BOUARE SISSOKO, Commissaire chargé du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique a indiqué que le développement du secteur minier, pour en faire un levier de développement socio-économique et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, constitue une préoccupation des Hautes Autorités de l'Union.

L'adoption de la Politique Minière Commune en 2000, du Code Minier Communautaire en 2003 et sa révision en cours sont entre autres actions qui s'inscrivent dans ce cadre, a-t-il dit. En effet, l'intensification de la recherche minière et la mise en exploitation de plusieurs gisements induits par cet environnement favorable, ont permis à certains Etats membres d'enregistrer des impacts positifs importants, notamment un accroissement des recettes fiscales, la création d'emplois, etc. Toutefois, à côté de ces impacts positifs, le développement du secteur minier est encore source d'importants défis à relever par l'ensemble des acteurs. Il a en outre rappelé l'historique de la tenue des rencontres de ce genre. Les Etats membres ont, lors de l'atelier de définition d'une stratégie de renforcement de leurs capacités en matière de gestion du secteur minier, tenu du 25 au 28 juin 2013, à Dakar, recommandé, entre autres, la création d'un cadre de dialogue et de partage d'expériences entre les acteurs. Et de préciser que l'organisation de la présente rencontre est la matérialisation de la mise en œuvre de cette recommandation.

De ces échanges, est née l'idée d'associer désormais la Société civile au regard de l'important rôle de veille qu'elle joue dans le secteur. La tenue de la présente rencontre va dans le sens de la consolidation de ce cadre de dialogue et d'échanges d'expériences, a-t-il souligné. M. Sanogo n'a pas manqué de se réjouir du rôle important que jouent les Structures ITIE et du Processus de Kimberley et les Organisations de la Société Civile ainsi que les médias dans la diffusion de l'information sur le secteur minier des Etats membres. Oumar SANOGO a enfin exposé les objectifs visés par la présente réunion à savoir : échanger sur les expériences et les informations relatives au suivi et au contrôle des activités minières dans chaque Etat membre mais aussi de faire le point des activités des différentes structures et Organisations représentées. Notons que tous ces Etats de l'espace UEMOA ont exposé leurs expériences qui sont Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Niger, Togo et le Bénin.

A la suite des présentations des structures de l'ITIE, on peut retenir ce qui suit: sur les huit (08) Etats membres de l'Union, six(06) ont adhéré à l'ITIE, mais en 2017, le Niger s'était retiré. A l'issue des dernières évaluations, quatre (04) Etats : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Togo ont été évalués comme pays ayant fait des « progrès significatifs» et un (01) à savoir le Sénégal a été noté comme pays ayant fait des « progrès satisfaisants ».

INTERNATIONAL

Les participants ont félicité le Sénégal pour cette performance, le Bénin et la Guinée-Bissau ont été encouragés à poursuivre les efforts pour adhérer à l'ITIE, le Niger a été encouragé à fournir les efforts nécessaires pour la mise en œuvre de son plan de retour à l'ITIE. La possibilité de poursuivre l'organisation des évaluations entre Etats membres de l'Union c'est-à-dire une sorte d'évaluation par les pairs avant les évaluations formelles a été recommandée. Les participants ont échangé sur les difficultés liées à l'installation des comités locaux ITIE.

Pour les structures ou Points focaux du Processus de Kimberley des Etats membres, il est noté que dans l'Union, trois (03) États à savoir : la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo sont les participants au dit processus tandis que le Burkina Faso est pays candidat. Les participants à l'atelier, tout en reconnaissant la pertinence et le bien-fondé de l'adhésion des Etats à toutes les initiatives de transparence et de traçabilité dans le secteur extractif, ont souhaité que les Etats coordonnent au mieux leur adhésion auxdites initiatives.

Pour les Chambres des Mines, les débats ont permis : d'encourager les Chambres des Mines à s'impliquer davantage dans la préservation de l'environnement, la promotion du contenu local et dans les processus de transparence (ITIE et PK) ; d'encourager les Etats qui n'ont pas encore mis en place leurs Chambres de Mines à le faire. Tout en reconnaissant l'importance de l'intervention et le rôle des Organisations de la Société Civile dans le secteur minier, les participants se sont intéressés aux sources et aux modes de financement de leurs activités, leur indépendance et leur liberté d'action.

La cérémonie de clôture a été présidée par M. Bangraogo Emile KABORE, Chef de la Division des Mines et des Hydrocarbures à la Commission de l'UEMOA. Il a félicité l'ensemble des participants pour avoir contribué activement à la réussite de la réunion. Avant d'inviter les experts à maintenir, entre eux et avec la Commission de l'UEMOA, les contacts en vue de favoriser les échanges d'informations.

Site d'extraction minière

INTERNATIONAL

Recommandations à l'endroit des États membres

- *Renforcer les administrations de suivi et contrôle des activités minières en moyens matériels, financiers et humains durables adéquats ;*
- *Renforcer les capacités des acteurs chargés du suivi et du contrôle des activités minières ;*
- *Encourager une synergie d'action entre les différentes structures de suivi et de contrôle des activités minières ;*
- *Les populations doivent être des actrices dans le secteur minier par la vulgarisation des conventions ;*
- *La publication des contrats et codes miniers doit être systématique dans le journal officiel ou tout autre canal ;*
- *Encourager la mise en place d'une plateforme numérique multisectorielle pour la gestion des activités minières ;*
- *Mettre en œuvre et utiliser de façon efficiente les fonds de fermeture et de réhabilitation des sites miniers ;*
- *Encourager la mise en place effective des Chambres des Mines dans tous les États membres ;*
- *Eviter les conventions de longue durée afin de permettre aux parties de renégocier les conventions ;*
- *Garantir la participation libre et indépendante des OSC dans le développement des projets miniers ;*
- *Renforcer les investissements dans le développement des infrastructures géologiques ;*
- *Encourager les points focaux des Etats membres à alimenter la base de données géo minières de l'UEMOA ;*
- *Adopter une nomenclature spécifique au secteur extractif afin de permettre une meilleure traçabilité des revenus extractifs (mines, pétrole et gaz) et éventuellement de leurs utilisations ;*
- *Publier les rapports annuels d'évaluation des dépenses fiscales afin de jauger l'équilibre fiscal de contrats et conventions dans le secteur extractif ;*
- *Encourager l'évaluation des processus ITIE par les pairs entre les Etats membres.*

Recommandations à l'endroit de la commission de l'UEMOA

- *Elaborer un guide de bonnes pratiques pour le suivi et le contrôle des activités minières dans tous les Etats membres ;*
- *Finaliser la révision du Code Minier Communautaire dans les plus brefs délais ;*
- *Renforcer les capacités des acteurs chargés du suivi et du contrôle des activités minières ;*
- *Opérationnaliser la base de données géo minières en ligne ;*
- *Equiper les secrétariats nationaux ITIE en matériels de vidéo conférence, afin de leur permettre de communiquer entre eux et de suivre en direct les réunions et conférences de l'ITIE internationale ;*
- *Accorder des appuis financiers et matériels aux structures nationales du Processus de Kimberley ;*
- *Faciliter la mise en place de la fédération des Chambres des Mines des États membres ;*
- *Faciliter la mise en place d'une plateforme des OSC sur la gouvernance du secteur minier des Etats membres.*

ITIE
initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives MALI

DIRECTRICE DE PUBLICATION
Mme LELENTA Hawa BABA BA,
Ministre des Mines et du Pétrole,
Présidente CP-ITIE
Rédacteur en Chef :
Tiémoko Souleymane SANGARE,
Président C. Communication ITIE.
Rédacteurs:
Nouhoum DIAKITE, PCQVP;
Bakary GUINDO, Chambre des Mines ;
Mamadou Mamou YAFFA, SP- ITIE ;
Mamadou SOGODOGO, SP ITIE ;
Boureima CISSE, SP ITIE.
Rédacteurs Superviseurs:
Django Mady COULIBALY, Secrétaire Permanent ITIE-Mali
Ibrahima Siré COULIBALY, Journaliste,
Idrissa SACKO, Journaliste,
Boubacar DIARRA, Journaliste.

Ce bulletin d'informations trimestrielles a été réalisé par l'ITIE-Mali avec l'appui technique et financier du PAGIE-GIZ

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

ITIE-Mali: Avenue du Mali, Immeuble ACI, (Hamdallaye ACI 2000) Bamako-Mali,
Tel: (223) 20 79 17 65 ; Adresse Email: info_itiemali@itie.ml